



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 144 et 149 de l'ordre du jour

**Rapport d'activité du Bureau des services
de contrôle interne**

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies**

Activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Soumis en application des résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 à 3), 64/263 (par. 1) et 69/253 (par. 1) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des activités de contrôle des opérations de maintien de la paix menées par le Bureau des services de contrôle interne au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

En 2016, le Bureau a établi 249 rapports sur les opérations de maintien de la paix. Ces rapports comportaient 528 recommandations, dont 27 considérées comme critiques pour l'Organisation. Pour le rapport sur les activités réalisées par le Bureau entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 dans des domaines autres que le contrôle des activités de maintien de la paix, voir A/71/337 (Part I) et A/71/337 (Part I)/Add.1/Rev.1.



I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 249 rapports concernant les opérations de maintien de la paix.

2. Le présent rapport d'activité porte uniquement sur le contrôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir les activités menées par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, les missions de maintien de la paix relevant de ces départements et les missions politiques spéciales et missions de consolidation de la paix conduites par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, avec le soutien du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion. Le rapport consacré aux activités du Bureau autres que celles liées au maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 est publié sous la cote A/71/337 (Part I) et A/71/337 (Part I)/Add.1/Rev.1. La liste des rapports d'audit et d'évaluation publiés pendant cette période est consultable sur le site Web du Bureau, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 69/253.

II. Aperçu général

A. Division de l'audit interne

3. L'audit des activités de maintien de la paix par la Division de l'audit interne se déroule à New York ainsi que par l'intermédiaire d'auditeurs résidents en poste dans neuf missions, à savoir l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ainsi qu'au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), au Centre de services régional d'Entebbe et au Bureau d'appui commun de Koweït.

4. Le Chef du Service de l'audit des activités de maintien de la paix et celui du Service d'audit de New York ont pour responsabilité commune de gérer et de superviser les activités des bureaux des auditeurs résidents. La Section de l'audit des activités de maintien de la paix au Siège, qui dépend du Service d'audit de New York, contrôle les activités du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques, ainsi que celles des petites missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales auxquelles un auditeur résident n'a pas été affecté. Pendant la période considérée, la Division a établi 88 rapports relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Suivi des recommandations d'audit

5. Le BSCI suit attentivement et régulièrement la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées. En 2016, la Division de l'audit interne a formulé 430 recommandations concernant les opérations de maintien de la paix, dont 26 recommandations critiques et 404 recommandations importantes. On trouvera au tableau 1 la ventilation pour 2016 de ces recommandations, par département/mission et par degré d'importance.

Tableau 1

Rapports et recommandations publiés en 2016 dans le cadre des audits relatifs aux opérations de maintien de la paix

Entité examinée	Nombre de rapports	Recommandations		
		Critiques	Importants	Total
Département de l'appui aux missions	12	5	45	50
Département des affaires politiques	1	—	3	3
Département des opérations de maintien de la paix	—	—	7	7
BANUS	8	4	35	39
BINUGBIS	1	—	10	10
FINUL	6	—	22	22
FISNUA	2	4	4	8
FNUOD	1	—	2	2
MANUA	3	—	15	15
MANUI	3	—	9	9
MINUAD	9	—	29	29
MINUK	1	—	8	8
MINUL	5	1	15	16
MINUSCA	8	5	40	45
MINUSMA	7	3	43	46
MINUSS	2	—	11	11
MINUSTAH	4	3	28	31
MONUSCO	7	1	39	40
ONUCI	5	—	21	21
UNFICYP	1	—	10	10
UNSCO	1	—	1	1
UNSCOL	1	—	7	7
Total	88	26	404	430

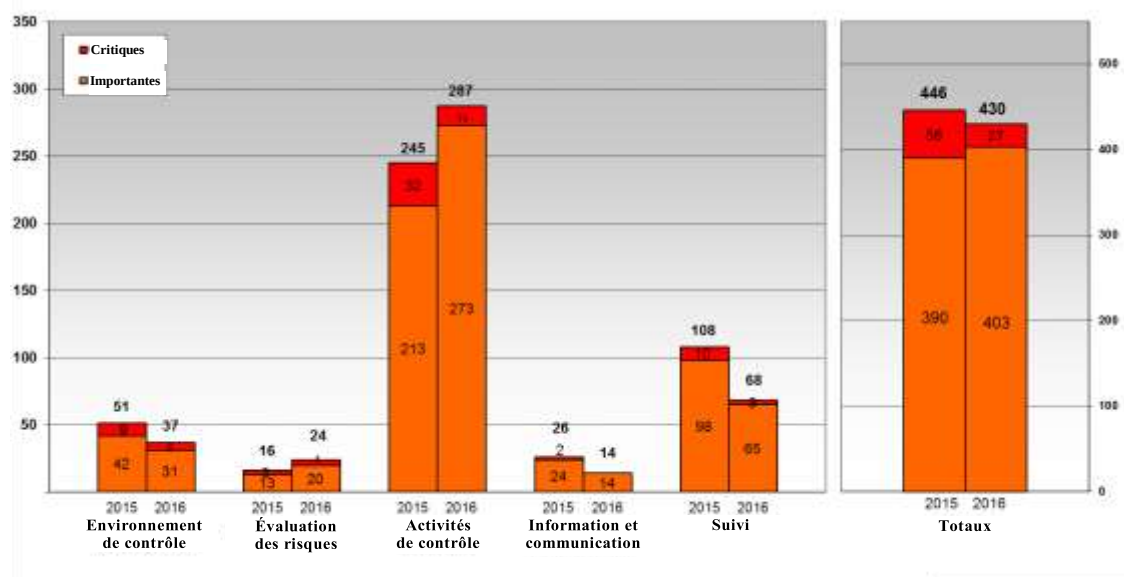
Abbréviations : BINUGBIS : Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei; FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement; MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MANUI : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq; MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; UNFICYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; UNSCO : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; UNSCOL : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

Classement des recommandations par composante du contrôle interne

6. Au cours de la période considérée, les recommandations formulées dans le cadre des audits ont été classées en cinq catégories correspondant aux cinq composantes intégrées du contrôle interne : environnement de contrôle; évaluation des risques; activités de contrôle; information et communication; et activités de suivi. La figure I montre la répartition des recommandations par degré d'importance – critique ou importante – pour chacune des composantes du contrôle pour 2016 et la compare à celle de 2015. Elle indique que 273 des recommandations formulées en 2016, soit 63 % du total, portaient sur les activités de contrôle, c'est-à-dire les mesures établies par des politiques et procédures qui permettent de veiller à l'application des directives de la direction visant à atténuer les risques.

Figure I

Classement des recommandations formulées dans le cadre des audits par composante du contrôle interne



B. Division des investigations

7. La Division des investigations, dont le siège est à New York, exerce également ses activités dans deux bureaux (à Nairobi et à Vienne), au Centre de services régional d'Entebbe et par l'intermédiaire d'enquêteurs résidents dans cinq missions de maintien de la paix, à savoir la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS, la MINUSTAH et la MONUSCO. Les enquêtes concernant d'autres missions sont menées par des enquêteurs basés au Siège ou ailleurs. À l'expiration du mandat de l'ONUCI le 30 juin 2016, le bureau de la Mission rattaché à la Division des investigations a fermé ses portes et son personnel a été redéployé auprès de la MINUSMA.

8. À l'issue de l'enquête, la Division peut établir trois types de rapports : un rapport d'enquête, lorsque les allégations soulevées sont corroborées par les investigations du BSCI; un rapport concernant les contingents dans lequel, par

l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, la Division présente au gouvernement d'un pays fournisseur de contingents des éléments de preuve indiquant que des militaires du pays concerné ont commis une infraction; ou un rapport de clôture, établi lorsque les allégations soulevées ne sont pas corroborées par les investigations du Bureau.

9. En 2016, la Division des investigations a largement enquêté sur de nombreuses allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles à Dékoa (République centrafricaine) (voir par. 58 ci-dessous). Sur la base de l'expérience acquise à cette occasion, la Division des investigations a réexaminé la façon dont elle fait face aux problèmes que posent les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, tout particulièrement en ce qui concerne la collecte de témoignages et d'éléments de preuve physiques, médicaux et scientifiques. Un cours de formation portant sur les entrevues judiciaires avec des enfants a ainsi été mis sur pied, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement, et avec l'aide d'un centre de défense des enfants basé à New York. Il continuera d'être perfectionné.

10. La Division des investigations a également renforcé ses partenariats avec les équipes déontologie et discipline dans diverses missions de maintien de la paix et avec le Groupe déontologie et discipline au sein du Département de l'appui aux missions. Le partage de l'information s'est ainsi intensifié et les entités concernées ont de nouveau collaboré plus étroitement, ce qui s'est avéré très bénéfique pour l'ensemble des acteurs. L'accent a également été mis sur la collaboration de fond en vue de renforcer les capacités des équipes d'intervention immédiate constituées dans les missions de maintien de la paix. À cet égard, un cours de formation a notamment été dispensé aux équipes d'intervention immédiate de la MINUSTAH, avec l'aide du Groupe déontologie et discipline et de la Section du droit administratif du Département de la gestion.

Résultats et produits

11. En 2016, la Division des investigations a établi 159 rapports, dont 50 rapports d'enquête, 72 rapports concernant les contingents et 37 rapports de clôture, soit une augmentation considérable par rapport à l'année précédente au cours de laquelle 64 rapports au total avaient été établis. La Division a également renvoyé 139 questions à des bureaux ou entités mieux à même de les traiter afin qu'ils puissent y donner suite si nécessaire. Au 31 décembre 2016, la Division enquêtait sur 89 affaires, contre 80 à la fin de l'année 2015 (voir tableau 2).

Tableau 2

Nombre d'enquêtes relatives à des opérations de maintien de la paix ouvertes et clôturées en 2015 et 2016

Année	Enquêtes			Ratio à la fin de l'année
	Déjà en cours en début d'année	Ouvertes en cours d'année	Clôturées en cours d'année	
2015	69	81	70	80
2016	80	150	141	89

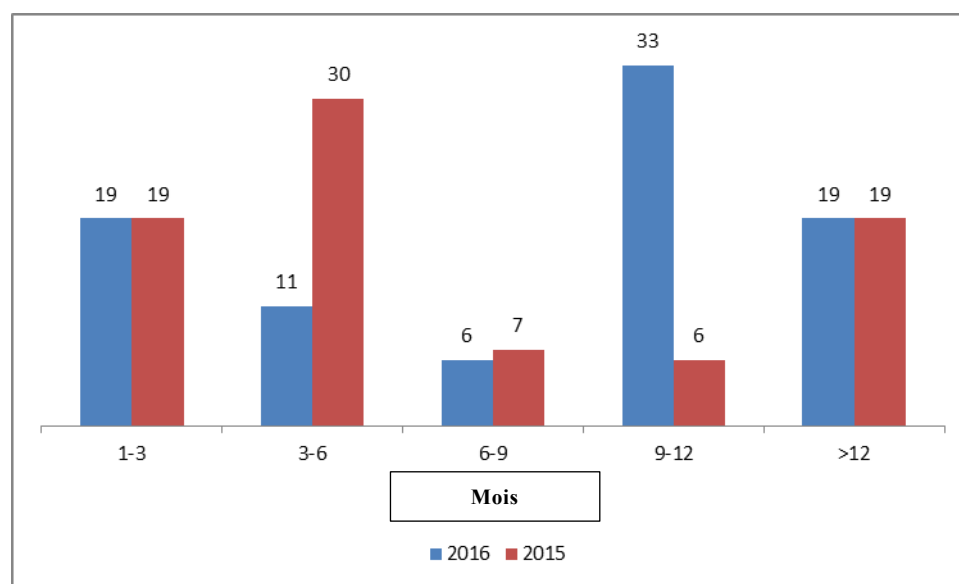
12. La majorité des rapports d'enquête et des rapports concernant les contingents portaient sur des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, avec 70 rapports établis à ce sujet, soit environ 44 % de l'ensemble des rapports publiés en 2016. Quarante-sept de ces rapports ont conclu à l'existence de preuves suffisantes pour corroborer le comportement délictueux, dont 44 portant sur des allégations de faits concernant des mineurs ou des agressions sexuelles. Quarante-trois des affaires avérées concernaient des agents en tenue et quatre des civils.

13. Sur les 150 affaires qui ont donné lieu à une décision d'ouvrir une enquête en 2016, les plus nombreuses étaient celles portant sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui représentaient 88 cas, soit 59 % de l'ensemble des enquêtes ouvertes cette année-là. Le nombre d'affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en augmentation de 226 % par rapport à 2015, est le plus élevé à avoir été enregistré dans cette catégorie depuis 2006.

14. La figure II montre depuis combien de mois les enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix en cours au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 étaient ouvertes. Au 31 décembre 2016, 19 enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix étaient ouvertes depuis 12 mois au moins, comme cela était le cas au 31 décembre 2015.

Figure II

Nombres des enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix et nombres de mois depuis lesquels celles-ci étaient ouvertes au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016



C. Division de l'inspection et de l'évaluation

15. En 2016, la Division de l'inspection et de l'évaluation a publié deux rapports d'évaluation. Elle a également continué de mettre en œuvre un plan de travail fondé sur une évaluation complète des risques et élaboré en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux

missions. Ce plan de travail, qui a été présenté au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, définissait trois sujets pour les évaluations thématiques.

D. Entraves à l'activité du Bureau des services de contrôle interne

16. En 2016, rien n'est venu limiter de manière indue l'activité du BSCI, ni restreindre son indépendance.

III. Résultats du contrôle

17. Les rapports d'audit interne et d'évaluation sont disponibles pour examen sur le site Web du BSCI à l'adresse <https://oios.un.org>. Certains résultats des vérifications, mentionnés ci-dessous, ont donné lieu à la formulation de recommandations et de plans d'action de gestion spécifiques qui sont présentés dans les rapports pertinents.

A. Audits thématiques

Activités de construction et travaux de génie

18. Le BSCI a procédé à l'audit des activités de construction et des travaux de génie menés par le Département de l'appui aux missions, la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO, la MINUAD et la FISNUA.

19. Les missions devaient mettre en place une gouvernance suffisante et efficace pour contrôler le déroulement des activités de construction et des travaux de génie. La MINUSMA n'avait pas établi le groupe de gestion des projets requis, tandis que les groupes qui avaient été mis en place dans les quatre autres missions présentaient des problèmes de structure ou de fonctionnement. Dans les cinq missions, la planification et le suivi des projets étaient déficients. En outre, la documentation relative aux projets de la MONUSCO et la MINUAD était insuffisante. Du fait de l'insuffisance et de l'inefficacité de la gouvernance et de la faiblesse du contrôle, de la planification et du suivi, il n'était pas suffisamment garanti que les activités de construction répondent aux besoins des missions et qu'elles fussent menées à moindre coût. Ainsi :

a) En raison de longs retards dans l'exécution de 13 projets d'une valeur d'environ 22 millions de dollars, le personnel civil et militaire de la MINUSCA vivait et travaillait dans des conditions laissant à désirer;

b) La MINUSMA, dont les contingents ont résidé dans des logements de qualité médiocre durant de longues périodes, a dû dépenser 10 millions de dollars pour louer des bureaux et payer 11,3 millions de dollars de pénalités entre avril 2014 et mars 2016. Elle a omis :

i) De définir la portée et d'établir les devis quantitatifs de sous-projets de construction d'une valeur totale de 54 millions de dollars, ainsi que de fixer le calendrier et d'établir le cahier des charges technique de 27 projets de forage de puits d'une valeur totale de 3 millions de dollars, de deux projets d'aérodromes estimés à 17 millions de dollars et de trois projets de camps d'une valeur totale de 43 millions de dollars;

- ii) D'établir systématiquement des rapports d'évaluation d'impact social et environnemental pour ses projets de construction;
- iii) D'établir 39 rapports d'activité trimestriels sur 43;
- c) Les projets de la MONUSCO ont enregistré des dépassements de coûts et des retards de 12 mois en moyenne;
- d) Les chargés de projets de la MINUAD n'avaient pas établi de devis quantitatif ni de prévision de dépenses pour les projets en cours et n'avaient défini aucun objectif de réalisation attendue en vue d'en limiter le coût et d'en assurer le suivi;
- e) En raison de retards d'un à trois ans dans l'exécution de plusieurs projets, le personnel civil et militaire de la FISNUA a été logé dans des hébergements de mauvaise qualité. La FISNUA n'a apporté aucune preuve du fait qu'elle avait assuré le suivi des sept projets entamés durant la période considérée, d'une valeur totale de 15,5 millions de dollars.

20. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir au BSCI que les missions avaient remédié aux problèmes recensés lors de l'audit ou s'y employaient actuellement.

Matériel appartenant aux contingents

21. Le BSCI a procédé à l'audit du matériel appartenant aux contingents des missions suivantes : BANUS, FINUL, FNUOD, MINUAD, MINUSCA, MINUSMA, MINUL, MONUSCO et ONUCI.

22. Les comités de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord de la MONUSCO et de la MINUL fonctionnaient efficacement. Cependant, ceux de la MINUSMA, de la MINUAD, de la FINUL, du BANUS et de l'ONUCI ne se réunissaient pas comme prévu pour accomplir les fonctions qui leur avaient été confiées, et la MINUSCA et la FNUOD n'étaient dotées d'aucun comité, ce qui a réduit la capacité de ces missions de recenser rapidement et de résoudre les problèmes importants ayant trait à la qualité et à la quantité du matériel appartenant aux contingents. Par exemple, à la MINUSMA, des problèmes prolongés restaient sans solution. En particulier, l'Organisation remboursait jusqu'à 388 000 dollars par an aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour du carburant et du matériel déployé inutilement. De surcroît, certains de ces pays n'avaient pas déployé la totalité de l'équipement et des capacités de soutien nécessaires. À la FINUL, le comité compétent avait recommandé des réductions du matériel appartenant aux contingents avec un retard d'un à trois ans, ce qui retardait la modification des mémorandums d'accord et entraîné le remboursement de plus de 2,6 millions de dollars au titre des excédents de matériel depuis la revue à la baisse des effectifs. En outre, 12 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police continuaient de recevoir des remboursements pour des moyens de neutralisation des explosifs et munitions sans qu'aucun examen n'ait été fait pour déterminer si ces moyens étaient encore nécessaires après 18 mois de déploiement initial. Ces pays, dont les moyens en question étaient déployés depuis 4 à 17 ans, recevaient des remboursements de 43 000 dollars par mois.

23. Les neuf missions procédaient aux inspections initiales, vérifications trimestrielles et inspections opérationnelles requises, mais seules la FNUOD, la

MINUAD, la MINUL, la MONUSCO et l'ONUCI avaient constitué pour ce faire des équipes d'inspection et de vérification comptant parmi leurs rangs des spécialistes militaires et techniques. Les rapports mensuels relatifs à la disponibilité opérationnelle du matériel de cinq missions n'étaient soit pas établis par les contingents, soit pas assez précis pour contrôler l'état du matériel appartenant aux contingents.

24. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir au BSCI que les missions avaient remédié ou s'employaient à remédier aux problèmes recensés lors de l'audit en ce qui concerne la création et le fonctionnement des comités de contrôle.

Gestion des biens

25. Le BSCI a procédé à des audits de la gestion des biens dans les missions suivantes : FINUL, FNUOD, MINUL, MINUSMA, MINUSTAH, MONUSCO et ONUCI.

26. Comme indiqué au tableau 3, il a constaté plusieurs lacunes qui font obstacle à une gestion rationnelle et efficace des ressources de l'Organisation.

Tableau 3

Problèmes communs recensés dans la gestion des biens par les missions

<i>Problèmes communs</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>MINUL</i>	<i>ONUCI</i>
Les pratiques de gestion des stocks (inventaires, suivi du niveau des stocks et recensement des articles peu ou pas utilisés) sont inefficaces.	X	X	X	X	X	X	X
Des pertes, dégâts et écarts n'ont pas fait l'objet d'une enquête suffisante ou n'ont pas été expliqués dans les délais prescrits.	X	X	X		X	X	X
Les opérations portant sur des biens sont comptabilisées de manière partielle ou inexacte, ce qui augmente le risque d'anomalies.	X	X	X		X		X
Le BSCI a constaté des écarts lors de la vérification physique (articles manquants, se trouvant ailleurs que renseigné dans le système ou non enregistrés dans la base de données).	X	X	X	X	X	X	X
La liquidation par vente, écoulement ou mise au rebut des biens comptabilisés en pertes ne s'est pas faite dans les délais prévus.	X	X	X				X

27. Pour l'Organisation, ces problèmes ont aggravé le risque de pertes financières résultant de gaspillages, de vols ou d'une utilisation irrationnelle des ressources.

28. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il s'efforçait d'améliorer encore sa gestion des biens et de remédier aux problèmes recensés, notamment au moyen d'un cadre de gestion de la performance, de directives, d'un plan de travail

portant sur la gestion des biens et d'un régime d'établissement de rapports de performance trimestriels.

Utilisation de consultants et de vacataires

29. Le BSCI a procédé à l'audit de l'utilisation des consultants et des vacataires par le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix, la MINUSTAH et le BANUS.

30. Dans l'ensemble il a établi ce qui suit : a) le recrutement des consultants et des vacataires n'était pas toujours transparent. En effet, les avis pertinents n'étaient pas largement diffusés, trop peu de candidats étaient présélectionnés et leur évaluation était omise ou effectuée sans contrôle approprié; b) les descriptifs des fonctions des consultants et des vacataires étaient inexistantes ou ne contenaient pas les informations nécessaires aux fins du contrôle de l'exécution; c) les références et qualifications des consultants et des vacataires n'étaient pas vérifiées.

31. La MINUSTAH a prorogé les contrats de 19 consultants, ce qui a entraîné une dépense supplémentaire de 530 000 dollars, car elle n'avait pas veillé à ce qu'ils obtiennent les résultats escomptés avant la fin de leurs contrats initiaux. Elle a en outre versé 150 000 dollars d'indemnités journalières de subsistance à deux consultants qui n'étaient pas en déplacement. La MINUSTAH et le BANUS ont engagé à plusieurs reprises des consultants et des vacataires pour des fonctions à caractère permanent et certains consultants de la MINUSTAH ont assuré des fonctions permanentes essentielles, généralement confiées aux fonctionnaires.

Achats

32. Le BSCI a procédé à des audits portant sur les achats locaux des missions suivantes : MINUSCA, MINUSTAH, MINUSMA, MONUSCO et ONUCI.

33. À l'exception de la MINUSTAH, toutes les missions contrôlaient de manière adéquate la réception et l'enregistrement des offres. La MINUSMA, la MINUSTAH, la MONUSCO et l'ONUCI devaient améliorer le taux de réponse des fournisseurs en prenant les précautions qui s'imposent pour recenser et inviter les fournisseurs qualifiés, en leur donnant suffisamment de temps pour répondre aux appels d'offres et en s'assurant qu'ils disposent des capacités et du savoir-faire nécessaires pour fournir les biens et services demandés.

34. La MINUSMA, la MONUSCO et la MINUSTAH ne contrôlaient pas de façon adéquate la manière dont les fonctionnaires chargés des achats exercent les pouvoirs qui leurs sont délégués. Certains contrats ont été conclus pour des montants supérieurs aux limites prévues et/ou au moyen de marchés scindés dans le but d'éviter l'examen du comité local des marchés. Les procédures d'appel à la concurrence de la MINUSCA, de la MINUSMA et de la MINUSTAH ont souffert du recours inapproprié à la passation de marchés sans mise en concurrence et aux dérogations, du suivi insuffisant des contrats venant à échéance et d'une mauvaise gestion des prorogations de contrat qui a fait obstacle au lancement de nouveaux appels d'offres. Par ailleurs, la MINUSCA, la MINUSTAH, la MINUSMA et l'ONUCI devaient rendre leurs processus d'évaluation des fournisseurs plus transparents et mieux gérer les dossiers relatifs aux achats.

35. La MINUSTAH a confié l'organisation d'ateliers créatifs et d'activités de sensibilisation à un prestataire unique, dans le cadre de contrats d'une valeur de

687 000 dollars pour 2014 et 2015, sans avoir suivi les procédures de diligence raisonnable nécessaires pour justifier une telle dérogation aux procédures concurrentielles. Dans ce cadre, elle a également accepté et traité des offres non sollicitées, affaiblissant encore les dispositifs de contrôle interne de ce type d'achats.

36. Depuis l'audit, la MINUSCA et la MINUSMA ont remédié à certains problèmes.

Fichiers de congé et de présence

37. Le BSCI a procédé à l'audit des fichiers de congé et de présence des missions suivantes : MINUSMA, MINUSTAH, MONUSCO, FNUOD, FINUL, MINUL et ONUCI.

38. La MINUSTAH devait administrer les fichiers de congé et de présence de son personnel recruté sur les plans national et international au moyen d'Umoja à partir de juillet 2014. Cependant, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département de l'appui aux missions n'ayant pas fourni à la Mission les conseils et les outils nécessaires pour contrôler les données concernant les jours de congé saisies par le personnel, plusieurs lacunes des systèmes de contrôle n'ont fait l'objet d'aucune intervention des hauts responsables. Par exemple, il est ressorti lors de l'audit que les soldes de jours de congés de certains membres du personnel étaient erronés ou dépassaient les limites annuelles autorisées et que certains congés n'étaient ni enregistrés ni approuvés dans Umoja.

39. Du fait du contrôle insuffisant des jours de congés à la MINUSS, à la MONUSCO et à la FISNUA, les états de congés du personnel présentaient des soldes négatifs non justifiés et non approuvés par les supérieurs hiérarchiques compétents. À la MINUSS et à la MONUSCO, on a dénombré 198 absences non autorisées concernant 198 fonctionnaires non communiquées par les supérieurs hiérarchiques aux responsables de la gestion des ressources humaines compétents.

40. Six missions n'ont pas revu et corrigé leurs états de congés avant de passer de Field Support Suite/Système intégré de gestion à Umoja, ce qui a donné lieu à des erreurs. À l'exception de la FINUL, aucune mission ne vérifiait comme il se doit si les membres de leur personnel se rendaient effectivement dans les lieux où ils avaient été admis à prendre leur congé dans les foyers ou à effectuer un voyage de visite familiale. Dans plusieurs cas, des demandes de congé de maladie, de maternité et de paternité ont été accordées en l'absence de justificatifs tels que le certificat médical ou l'extrait d'acte de naissance. La MINUSMA ne contrôlait pas de façon adéquate le versement à son personnel des primes de danger ou des montants relatifs aux congés de détente, ce qui a entraîné des doubles paiements d'une valeur de 109 600 dollars

B. Activités d'audit interne et d'investigation par département ou mission

Département de l'appui aux missions

Activités d'audit interne

41. Le BSCI a adressé au Département de l'appui aux missions 50 recommandations, ainsi que les 12 rapports d'audit suivants :

- a) Recrutement et emploi de consultants et de vacataires par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions (2016/001);
- b) Fichiers de congé et de présence (2016/003);
- c) Orientation et suivi de la gestion des eaux usées dans les opérations de maintien de la paix (2016/013);
- d) Examen des problèmes récurrents rencontrés lors de la mise en œuvre d'Umoja dans les missions (2016/23);
- e) Système de gestion des informations aériennes à la MONUSCO (2016/040);
- f) Mise en œuvre de l'organisation en modules dans le cadre de l'appui technique fourni par le Département de l'appui aux missions (2016/079);
- g) Orientation et contrôle de la sécurité aérienne dans les opérations de paix (2016/112);
- h) Gestion des dossiers au Siège (2016/117);
- i) Systèmes de communication de données, d'analyse décisionnelle et de visualisation (2016/125);
- j) Cadre de gouvernance pour l'exécution de grands projets de construction dans les opérations de paix (2016/144);
- k) Sécurité de la messagerie électronique et des systèmes informatiques (2016/156);
- l) Entrée en fonctions et cessation de service du personnel au Centre de services régional (2016/170).

Audit du système de gestion des informations aériennes

42. Le Département de l'appui aux missions n'appliquait pas les procédures de contrôle et de gouvernance requises pour la mise en place du système de gestion des informations aériennes. Plusieurs éléments clefs du projet n'avaient pas été suffisamment pris en considération, notamment la taille, la complexité, la disponibilité pour les utilisateurs et le niveau d'intégration avec les systèmes externes. La conception du système ne prévoyait pas les fonctionnalités essentielles pour assurer une gestion efficace et rationnelle des opérations aériennes. L'exécution du projet a accusé des retards en raison de déficiences dans les domaines de la conversion et du nettoyage des données, de la formation, de l'établissement de manuels pour les utilisateurs et de l'interface avec les autres systèmes.

43. En l'absence d'une évaluation détaillée des risques permettant de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité, la disponibilité et la vérifiabilité des données dans le système, il a fallu procéder à des contrôles manuels pour compenser l'insuffisance des contrôles automatisés. Certains champs d'application essentiels des contrôles étaient soit laissés indéterminés, soit considérés comme facultatifs, ce qui a causé des erreurs dans l'établissement d'informations indispensables. Les contrôles du traitement des données n'étaient pas correctement définis, ce qui a compromis l'intégrité des données. Les procédures d'accès n'étaient pas

précisément définies et aucun contrôle des mots de passe, propre à identifier les utilisateurs et à assurer l'intégrité des données, n'était prévu.

Audit des systèmes de communication de données, d'analyse décisionnelle et de visualisation

44. Le Département de l'appui aux missions n'a pas établi ni appliqué des contrôles et des normes de qualité minimum pour ce qui est des informations produites sur la base des applications contenues dans Field Support Suite et il n'a pas appliqué de procédures de suivi pour s'assurer que seules des informations actuelles et valides étaient communiquées. Plusieurs communications d'informations étaient incomplètes ou erronées en raison de problèmes concernant les données dans les systèmes sources.

Audit de la sécurité de la messagerie électronique et des systèmes informatiques

45. Le Département de l'appui aux missions a appliqué des mesures de contrôle et des pratiques satisfaisantes, telles que la compartimentation du réseau, l'intégration de multiples niveaux de sécurité à l'infrastructure informatique, la certification de pratiques optimales et la mise en place d'une infrastructure informatique de reprise après sinistre « active-active ». Il n'a cependant pas officiellement adopté et appliqué un système de gestion et d'audit des fichiers journaux aux fins de détecter les tentatives malveillantes d'accès non autorisé, procédé à une évaluation des risques en vue de recenser les activités critiques pour lesquelles il est nécessaire d'établir des journaux, d'assurer un suivi et d'effectuer des contrôles, défini des méthodes de classification des messages électroniques sur la base du degré de sensibilité, du contenu et du groupe d'utilisateurs, ainsi que des outils permettant d'assurer la communication en toute sécurité de messages sensibles, ni défini une politique régissant la configuration et la gestion des paramètres de sécurité des logiciels de messagerie et des appareils mobiles ayant accès à l'infrastructure de messagerie électronique. Il y avait en conséquence un risque d'accès non autorisé, de nature à compromettre l'intégrité du système.

Audit de l'entrée en fonctions et de la cessation de service du personnel au Centre de services régional

46. Le Centre de services régional n'a pas assuré de suivi des activités afférentes à l'entrée en fonction et à la cessation de service des fonctionnaires entre novembre 2015 et mai 2016, et n'a pas communiqué de données à ce sujet. Il lui a par ailleurs fallu plus de 120 jours, et un délai compris entre 90 et 120 jours, pour accueillir et intégrer respectivement 12 % et 13 % des nouvelles recrues, en regard d'un objectif fixé à 90 jours. Le Centre n'a pas atteint les principaux indicateurs de résultats relatifs à l'achat de titres de transport 16 jours avant la date du voyage, au degré de satisfaction des intéressés en ce qui concerne les services d'accueil et l'administration des départs des membres du personnel. Le Département de l'appui aux missions a précisé qu'en 2016, le Centre s'adaptait à l'utilisation d'Umoja pour ce qui est de communiquer des données relatives à ses principaux indicateurs de résultats et que les rapports d'analyse décisionnelle n'avaient pas encore été mis au point et ne pouvaient donc être établis par le Centre. Il a en outre indiqué que des retards étaient également survenus parce que le Centre ne maîtrisait pas l'intégralité des opérations liées à l'entrée en fonctions et à la cessation de service des

fonctionnaires et devait faire appel aux missions clientes pour fournir les informations nécessaires.

Activités d'investigation

47. Le BSCI a établi les deux rapports d'enquête ci-après concernant le Département de l'appui aux missions, notamment le Centre de services régional :

a) Irrégularités concernant une lettre d'attribution signée en 2013 (affaire n° 0330/14);

b) Sollicitation de fonds ou de dons de la part d'un fonctionnaire (affaire n° 0451/14).

48. *Affaire n° 0330/14.* En 2013, l'ONU a entamé des discussions avec un État Membre en vue de la prestation de services de transport aérien à l'appui de la MINUSMA. Deux appareils militaires CASA C-295 ont ensuite été offerts par l'État Membre, dans le cadre d'un accord négocié avec l'Organisation ayant donné lieu à une lettre d'attribution, assortie d'une période d'engagement obligatoire de sept ans. Ayant examiné l'opération proposée, le BSCI a établi que l'accord, d'une valeur de 176 470 000 dollars, avait été mis au point dans le cadre d'un montage complexe ayant donné lieu à un effort concerté de la part d'un ancien fonctionnaire de la Section des transports aériens de la MINUSMA et de plusieurs autres personnes agissant à titre privé ou travaillant pour un grand constructeur aéronautique. Ce montage, qui ne s'est finalement pas concrétisé, visait à dissimuler une opération commerciale irrégulière : des personnes impliquées dans l'affaire devaient en fait être les acquéreurs de l'appareil offert à l'ONU, en vue d'obtenir des gains financiers sur la base des recettes dégagées en exécution de la lettre d'attribution. L'État Membre devenait, de fait, une façade pour cette opération et les paiements effectués par l'Organisation en exécution de la lettre d'attribution devaient être détournés vers des comptes contrôlés par ces personnes. Le fonctionnaire impliqué a quitté l'Organisation sur la base d'un licenciement amiable; le Bureau de la gestion des ressources humaines a pris les mesures qui s'imposaient à l'égard du dossier administratif du fonctionnaire; le Bureau des affaires juridiques envisage de renvoyer l'affaire devant les autorités nationales; et divers services ont examiné cette affaire en vue de combler les éventuelles lacunes systémiques qui auraient facilité cette tentative d'abus du système.

49. *Affaire n° 0451/14.* Le BSCI a été informé qu'un fonctionnaire avait demandé et obtenu des pots-de-vin d'un observateur militaire au titre de services rendus dans le cadre de ses fonctions officielles. Ayant enquêté sur la question, le BSCI a établi que le fonctionnaire avait reçu non seulement de l'argent de cet observateur militaire mais aussi, périodiquement, des cadeaux de la part d'autres soldats de la paix qu'il avait assistés dans l'exercice de ses fonctions. Ces conclusions ont été transmises, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui a engagé une procédure disciplinaire.

50. Le BSCI a en outre publié quatre rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée au Département de l'appui aux missions (affaires n° 0409/13, 0410/13, 0214/15 et 0406/15).

Département des opérations de maintien de la paix

51. Dans le cadre de divers audits, le BSCI a adressé sept recommandations au Département des opérations de maintien de la paix.

Département des affaires politiques

Activités d'audit interne

52. Le BSCI a formulé trois recommandations et un rapport d'audit sur la gestion du Fonds d'affectation spéciale à l'appui des affaires politiques (2016/019).

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Activités d'audit interne

53. Le BSCI a adressé à la MONUSCO 45 recommandations, ainsi que les huit rapports d'audit suivants :

- a) Gestion des carburants (2016/06);
- b) Achats locaux (2016/050);
- c) Services médicaux (2016/087);
- d) Matériel appartenant aux contingents (2016/089);
- e) Opérations de contrôle des mouvements (2016/131);
- f) Travaux de génie (2016/142);
- g) Opérations aériennes (2016/168);
- h) Sécurité aérienne (2016/161).

Audit des services médicaux

54. Les installations médicales de la MINUSCA étaient insuffisamment équipées et entretenues. Une partie du matériel ne fonctionnait pas et un dispensaire de niveau I appartenant aux contingents ne disposait pas du matériel de laboratoire, des médicaments et des fournitures médicales nécessaires et était insalubre. En l'absence d'installations médicales dûment équipées, des membres du personnel étaient évacués vers des dispensaires de niveau supérieur, ce qui alourdissait les dépenses d'évacuation et augmentait le risque, pour le personnel, de ne pas recevoir des soins médicaux dans les meilleurs délais. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que le matériel défectueux avait été remplacé ou réparé.

Activités d'investigation

55. Le BSCI a établi au sujet de la MINUSCA les deux rapports d'enquête et 42 rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Exploitation sexuelle et atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur (0068/15);
- b) Faute mettant en cause un membre du personnel (0252/14);

Rapports concernant le contingent :

- c) Détournement de carburant par des soldats de la paix (0110/15);
- d) Vol de diamants par un soldat la paix (0172/15);
- e) Falsifications et fausses déclarations mettant en cause des soldats de la paix (0185/15);
- f) Violation des directives de mission par des soldats de la paix (0194/15);
- g) Usage excessif de la force par des soldats de la paix (0218/15);
- h) Violences sexuelles sur mineur mettant en cause un soldat de la paix (0262/15 et 0337/15);
- i) Usage excessif de la force ayant entraîné la mort de civils mettant en cause des soldat de la paix (0328/15);
- j) Violences sexuelles commises par un soldat de la paix (0347/15 et 0348/15);
- k) Exploitation sexuelle et usage de fausse monnaie mettant en cause un soldat de la paix (0447/15)
- l) Agression physique commise par un soldat de la paix (0481/15);
- m) Agression physique et exploitation sexuelle mettant en cause des soldats de la paix (0519/15);
- n) Faute commise par un soldat de la paix (05 89/15);
- o) Ingérence dans une enquête et menaces de mort mettant en cause un soldat de la paix (0035/16);
- p) Fautes graves mettant en cause des soldats de la paix (0244/16);
- q) Exploitation et violences sexuelles mettant en cause des soldats de la paix (0413/16, 0412/16, 0411/16, 0373/16, 0350/16, 0349/16, 0216/16, 0204/16, 0203/16, 0081/16, 0080/16, 0079/16, 0078/16, 0077/16, 0076/16, 0075/16, 0036/16, 0034/16, 0001/16, 0408/15, 0376/15, 0305/15, 0304/15, 0293/15, 0228/15 et 0204/15).

56. *Affaire n°0328/15*. Le BSCI a été informé que, dans le cadre d'une opération de la Police des Nations Unies, des soldats de la paix avaient abattu deux civils. Il a établi que la mort des deux civils avait été causée par des coups de feu tirés par les soldats de la paix en violation des règles d'engagement et des dispositions relatives à l'utilisation des armes à feu. Les conclusions préliminaires de l'enquête ont été transmises aux pays fournisseurs de contingents concernés, et une réponse de ces derniers est pendante.

57. *Affaires n^{os} 0203/16 et 0204/16*. En mars 2016, la MINUSCA a signalé que 106 femmes et filles s'étaient plaintes d'actes d'exploitation et de violence sexuelles commis par des membres de deux contingents. Le nombre des plaintes est ensuite passé à 163. L'intervention de la Division des investigations a donné lieu au déploiement par roulement de 31 fonctionnaires au total en République centrafricaine. Ces fonctionnaires comprenaient 21 enquêteurs de la catégorie des administrateurs qui se sont déployés dans des conditions difficiles et parfois peu sûres, à plusieurs reprises pour certains d'entre eux, pendant 137 jours au total, au

cours desquels ils ont interrogé 435 personnes, y compris des plaignantes et des témoins. Ces enquêtes ont requis l'étroite coopération d'autres entités des Nations Unies, telles que l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population, et de diverses organisations non gouvernementales partenaires avec lesquelles celles-ci travaillent. Les conclusions des enquêtes ont été transmises au Département de l'appui aux missions, pour renvoi aux pays fournisseurs de contingents concernés. Le BSCI a ensuite accepté, en réponse à l'offre faite par l'un des pays fournisseurs de contingents, de mener des activités d'enquête complémentaires, et notamment d'interroger les militaires impliqués, après que ce pays avait conclu qu'aucun acte d'exploitation ou de violence sexuelles ne pouvait être établi. L'autre pays fournisseur de contingents n'a toujours pas communiqué les conclusions de son enquête.

58. Le BSCI a également publié deux rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée à la MINUSCA (0327/15 et 0380/15).

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Activités d'audit interne

59. Le BSCI a adressé à la MINUSMA 46 recommandations et les sept rapports d'audit suivants :

- a) Matériel appartenant aux contingents (2016/2);
- b) Gestion des rations (2016/044);
- c) Fichiers de congé et de présence (2016/75);
- d) Achats locaux (2016/109);
- e) Travaux de génie (2016/171);
- f) Gestion de l'actif (2016/151);
- g) Projets à effet rapide (2016/175).

Activités d'investigation

60. Le BSCI a établi au sujet de la MINUSMA le rapport d'enquête et les deux rapports concernant le contingent suivants :

Rapport d'enquête :

- a) Violences sexuelles commises par un Volontaire des Nations Unies; (0375/15);

Rapports concernant le contingent :

- b) Faute grave commise par un soldat de la paix (0411/15 et 0362/16).

61. *Affaire n° 0375/15.* Le BSCI a enquêté sur une information selon laquelle un Volontaire des Nations Unies avait sexuellement agressé une femme locale. Il a établi que cette femme, qui recherchait un emploi, avait initialement sollicité le Volontaire et que les deux intéressés avaient ensuite commencé à avoir des relations sexuelles. Il a constaté que si les éléments de preuve présentés ne suffisaient pas à confirmer les violences sexuelles alléguées, ils indiquaient cependant la possibilité

d'une exploitation sexuelle, compte tenu de l'action entreprise par le Volontaire pour procurer un emploi et une assistance financière à l'intéressée, tout en ayant des relations sexuelles avec elle. Les conclusions du BSCI ont été transmises au secrétariat des Volontaires des Nations Unies, qui a ultérieurement fait savoir que le renvoi sans préavis du Volontaire restait en vigueur, par suite du rejet d'un recours formé par celui-ci.

62. *Affaire n° 0411/15.* Le BSCI a été informé qu'un officier d'état-major avait sexuellement exploité et agressé des femmes et des jeunes filles locales, y compris des mineures. Le pays fournisseur de contingents concerné a chargé un enquêteur national d'examiner la plainte et le BSCI a appuyé l'enquête par des mesures initiales de conservation des preuves. Le pays fournisseur de contingents a ultérieurement informé l'Organisation que les allégations d'exploitation et d'agression sexuelles étaient sans fondement mais qu'il avait établi que l'officier impliqué avait fraternisé avec la population locale, contrairement aux instructions permanentes, et que des mesures disciplinaires non précisées seraient prises à son encontre. En conséquence, l'Organisation a informé le pays fournisseur de contingents que le retrait de l'officier de la MINUSMA serait considéré comme ayant été effectué pour des raisons disciplinaires et que son redéploiement ne serait accepté dans aucune opération de paix des Nations Unies en cours ou future.

63. Le BSCI a publié un rapport de clôture concernant un cas de faute non avérée à la MINUSMA (0405/15).

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Activités d'audit interne

64. Le BSCI a adressé à la MINUSTAH 31 recommandations et les quatre rapports d'audit suivants :

- a) Recours aux services de consultants et de vacataires (2016/35);
- b) Fichiers de congé et de présence (2016/58);
- c) Achats locaux (2016/179);
- d) Gestion du matériel (2016/162).

Activités d'investigation

65. Le BSCI a adressé à la MINUSTAH les trois rapports d'investigation suivants :

- a) Fraude et conflit d'intérêts mettant en cause un fonctionnaire (0304/14);
- b) Fraude et conflit d'intérêts mettant en cause un fonctionnaire (0021/15);
- c) Non-coopération de la part d'un fournisseur (0366/16).

66. Le BSCI a également publié trois rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée à la MINUSTAH (0516/13, 0198/14 et 0254/15).

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Activités d'audit interne

67. Le BSCI a adressé à la MONUSCO 40 recommandations et les sept rapports d'audit suivants :

- a) Matériel appartenant aux contingents (2016/051);
- b) Achats locaux (2016/065);
- c) Gestion de l'actif (2016/073);
- d) Préparatifs des activités d'appui électoral (2016/123);
- e) Réparation et entretien des véhicules (2016/132);
- f) Gestion des carburants (2016/133);
- g) Travaux de génie (2016/165).

Audit de la gestion des carburants

68. La MONUSCO a fourni à des tiers des carburants pour une valeur totale de 7,7 millions de dollars. Toutefois, les communications concernant le recouvrement des coûts ont systématiquement été retardées. Par exemple, 30 mémorandums afférents au recouvrement des coûts sont restés en souffrance pendant une période de 480 jours en moyenne, de sorte que le coût des carburants n'a pas été dûment recouvré.

Activités d'investigation

69. Le BSCI a établi au sujet de la MONUSCO les sept rapports d'enquête et les 20 rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête

- a) Violences sexuelles sur la personne d'un mineur commises par un fonctionnaire (0267/15 et 0426/15);
- b) Violences sexuelles sur la personne d'un mineur commises par un Volontaire des Nations Unies (0399/15);
- c) Exploitation sexuelle mettant en cause un membre de la Police des Nations Unies (0449/15);
- d) Fraude commise par un fonctionnaire (0083/16, 0495/16 et 0424/15).

Rapports concernant le contingent :

- e) Violences sexuelles mettant en cause un soldat de la paix (0197/15, 0235/15 et 0415/15);
- f) Exploitation et violences sexuelles mettant en cause un soldat de la paix (0266/15, 0286/15, 0249/16, 0250/16, 0251/16, 0252/16, 0253/16, 0269/16, 0271/16, 0272/16, 0273/16, 0275/16, 0276/16 et 0277/16);
- g) Exploitation sexuelle mettant en cause un soldat de la paix (0564/15, 0270/16 et 0319/16).

70. *Affaires n^{os} 0424/15 et 0083/16.* Le BSCI été informé qu'un fonctionnaire de la MONUSCO avait commis une fraude au détriment de fournisseurs locaux, en utilisant des documents des Nations Unies falsifiés. Il a confirmé les faits répréhensibles signalés et transmis ses conclusions au Département de l'appui aux missions, qui a renvoyé l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines pour sanctions disciplinaires.

71. Le BSCI a en outre publié deux rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0365/15 et 0572/15).

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Activités d'audit interne

72. Le BSCI a adressé à la MANUA 15 recommandations et les trois rapports d'audit suivants :

- a) Fichiers de congé et de présence (2016/064);
- b) Sûreté et sécurité (2016/169);
- c) Sécurité aérienne (2016/182).

Activités d'investigation

73. Le BSCI a établi un rapport d'enquête sur une affaire de fraude aux prestations mettant en cause un membre du personnel (0557/15).

74. *Affaire n^o 0557/15.* Le BSCI a enquêté sur une éventuelle fraude aux prestations et a établi que le fonctionnaire impliqué avait falsifié des signatures sur des documents produits à l'appui de demandes d'indemnité pour frais d'études. En conséquence, le fonctionnaire avait frauduleusement obtenu des remboursements d'un montant total de 41 843,92 dollars. Le BSCI a communiqué ses conclusions au Département de l'appui aux missions, qui a renvoyé l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines pour sanctions disciplinaires. Bien que le fonctionnaire mis en cause ait démissionné, un éventuel recouvrement est en cours d'examen par le Bureau de la gestion des ressources humaines, et une note à ce sujet sera insérée dans le dossier administratif de l'intéressé.

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Activités d'audit interne

75. Le BSCI a adressé à la MANUI neuf recommandations et les trois rapports d'audit suivants :

- a) Gestion du recrutement de personnel sur le plan national (2016 /067);
- b) Fichiers de congé et de présence (2016/070);
- c) Activités d'achat (2016/153).

Activités d'investigation

76. Le BSCI a publié deux rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée à la MANUI (0457/14 et 0105/16).

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Activités d'audit interne

77. Le BSCI a adressé à la MINUAD 29 recommandations et les neuf rapports d'audit suivants :

- a) Matériel appartenant aux contingents (2016/011)
- b) Gestion des contrats (2016/045);
- c) Activités de génie et de construction (2016/053);
- d) Gestion des installations dans les camps militaires (2016/102)
- e) Activités de cession des biens (2016/104);
- f) Réparation et entretien de véhicules (2016/108);
- g) Sûreté et sécurité (2016/149);
- h) Gestion des carburants (2016/160);
- i) Gestion des rations (2016/163).

Activités d'investigation

78. Le BSCI a adressé à la MINUAD les cinq rapports d'enquête suivants :

- a) Conduite prohibée d'un ancien fonctionnaire (0125/14);
- b) Harcèlement sexuel et abus d'autorité par un ancien fonctionnaire (0228/14);
- c) Conduite prohibée d'un ancien fonctionnaire (0309/14);
- d) Falsification d'un document officiel par un fonctionnaire (0099/15);
- e) Faute commise par un fonctionnaire (0133/15).

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Activités d'audit interne

79. Le BSCI a adressé à la FNUOD deux recommandations et un rapport d'audit sur les biens et sur le matériel appartenant aux contingents (2016/082).

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Activités d'audit interne

80. Le BSCI a adressé à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) 10 recommandations et un rapport d'audit concernant la gestion des véhicules et des carburants (2016/092).

Activités d'investigation

81. Le BSCI a établi au sujet de l'UNFICYP un rapport concernant le contingent, relatif à une faute commise par un soldat de la paix (0338/15).

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Activités d'audit interne

82. Le BSCI a adressé à la FINUL 29 recommandations et les six rapports d'audit suivants :

- a) Fichiers de congé et de présence (2016/111);
- b) Gestion des stocks (2016/097);
- c) Préparation au déploiement d'Umoja-Extension I (2016/061);
- d) Matériel appartenant aux contingents (2016/26);
- e) Gestion des rations (2016/143);
- f) Gestion des installations (2016/154).

Activités d'investigation

83. Le BSCI a établi au sujet de la FINUL un rapport concernant le contingent, relatif au comportement répréhensible de soldats de la paix (0285/16).

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Activités d'audit interne

84. Le BSCI a adressé au Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS) 10 recommandations et un rapport d'audit concernant le BINUGBIS (2016/166).

85. Le BINUGBIS n'avait pas formulé et officialisé un concept stratégique ni établi de documents stratégiques de base propres à l'orienter dans l'exécution de son mandat. En conséquence, la mise en œuvre d'activités prescrites, telles que l'appui au processus de révision constitutionnelle, ainsi qu'au dialogue et à la réconciliation nationale, a été retardée. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'une récente évaluation stratégique de la mission, dirigée par le Département des affaires politiques, avait permis de définir de nouvelles orientations qui permettraient au BINUGBIS de s'acquitter intégralement de son mandat.

86. Le BSCI a publié un rapport de clôture concernant un cas de faute non avérée au BINUGBIS (0492/11).

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Activités d'audit interne

87. Le BSCI a adressé à la FISNUA huit recommandations et les deux rapports d'audit suivants :

- a) Utilisation par la FISNUA de dispositifs logistiques et de structures d'appui d'autres missions et du Centre de services régional (2016/055);
- b) Services techniques (2016/076).

Audit de l'utilisation par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei de dispositifs logistiques et de structures d'appui d'autres missions et du Centre de services régional

88. La FISNUA a conclu un accord de prestation de services avec le Centre de services régional et des mémorandums d'accord avec la MINUSS, la MINUAD et la MONUSCO pour la logistique et les services d'appui. Le Centre de services et les trois missions ont apporté à la FISNUA le soutien demandé, ce qui a permis à celle-ci de maintenir une présence allégée. La FISNUA a eu recours aux services d'appui transactionnel et administratif assurés à distance par le Centre de services, ainsi qu'à l'appui logistique apporté par la MINUSS, la MINUAD et la MONUSCO. Elle n'avait cependant pas mis en place un mécanisme efficace pour tirer pleinement parti de son accord conclu avec la MINUSS, étant donné que des membres de son personnel basés à Djouba et Wau exerçaient des fonctions de contrôle des mouvements semblables à celles dont s'acquittaient des fonctionnaires de la MINUSS dans ces mêmes lieux d'affectation et qu'elle assurait l'exploitation de vols sur des itinéraires semblables à ceux des vols exploités par la MINUSS, ce qui entraînait un gaspillage de ressources. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la FISNUA avait cessé d'exploiter des vols sur les mêmes itinéraires que la MINUSS.

Activités d'investigation

89. Le BSCI a établi, au sujet de la FISNUA, un rapport d'enquête sur la sollicitation d'un pot-de-vin par un vacataire (0388/15) et un rapport concernant le contingent, relatif au décès d'un soldat de la paix (0195/15).

90. Le BSCI a publié trois rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée à la FISNUA (0246/15, 0247/15 et 0577/15).

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Activités d'audit interne

91. Le BSCI a adressé à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) huit recommandations et un rapport d'audit concernant la MINUK (2016/029).

92. La MINUK avait élaboré et mis en œuvre son concept stratégique pour 2014/15; les priorités stratégiques qui y étaient énoncées étaient en conformité avec le budget axé sur les résultats de la Mission et sa mise en œuvre a fait l'objet d'un suivi et d'un rapport. Toutefois, la MINUK devait améliorer son rôle dans la promotion et la mise en œuvre des recommandations concernant les violations des droits de l'homme commises pendant qu'elle assurait la gestion des affaires publiques au Kosovo et revoir son organisation et ses structures hiérarchiques afin de promouvoir l'intégration et une approche cohérente dans l'exécution de son mandat relatif aux droits de l'homme. La MINUK a indiqué qu'elle avait pris des mesures à ces fins.

Activités d'investigation

93. Le BSCI a adressé trois rapports d'enquête à la MINUK :

a) Possession et importation par un fonctionnaire de drogues réglementées (0517/15);

b) Activités extérieures menées par un fonctionnaire (0097/16 et 0178/16).

94. *Affaire n° 0097/16.* Le BSCI a examiné et confirmé des informations selon lesquelles un juriste de la MINUK avait mené des activités extérieures non autorisées au profit d'un cabinet juridique privé et avait utilisé les ressources de l'Organisation à cet effet. En outre, le fonctionnaire avait, en sa qualité de conseiller juridique étranger agréé dans un État Membre, exercé diverses fonctions professionnelles et notamment pris la parole en public sur des questions sensibles, sans y avoir été dûment autorisé par l'Organisation. Le BSCI a de surcroît établi que le fonctionnaire était la plupart du temps en congé maladie lorsqu'il menait ces activités, lesquelles n'étaient guère moins exigeantes, intellectuellement et physiquement, que celles dont il devait s'acquitter en tant que juriste à l'ONU. Sur la base des conclusions du BSCI, le Département de l'appui aux missions a transmis le dossier au Bureau de la gestion des ressources humaines pour suite disciplinaire à donner. Une décision à cet égard est pendante.

95. Le BSCI a également publié un rapport de clôture concernant un cas de faute non avérée à la MINUK (0374/15).

Mission des Nations Unies au Libéria

Activités d'audit interne

96. Le BSCI a adressé à la MINUL 16 recommandations et les cinq rapports d'audit suivants :

- a) Gestion des déchets et certaines activités environnementales (2016/028);
- b) Planification de la réduction des effectifs (2016/056);
- c) Gestion de biens (2016/110);
- d) Matériel appartenant aux contingents (2016/138);
- e) Gestion des archives et des dossiers (2016 /152).

Audit de la gestion des déchets et de certaines activités environnementales

97. La MINUL n'a pas effectué les tests de demande biochimique en oxygène requis pour s'assurer de la qualité de l'effluent final de six stations de traitement des eaux usées sur les sept qu'elle exploite. Les eaux usées non traitées provenant de ces stations étaient déversées dans des puits d'infiltration ou, par des canalisations d'eau de pluie, dans l'environnement. La MINUL n'a pu être assurée et n'a pas pu confirmer que les rejets déversés dans les canalisations municipales étaient traités comme il convient dans une usine de traitement des eaux usées du Libéria. La MINUL a indiqué qu'elle avait pris des mesures pour appliquer les recommandations du BSCI.

Activités d'investigation

98. Le BSCI a établi au sujet de la MINUL les quatre rapports d'enquête et deux rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Plainte d'un membre du personnel pour comportement entaché de mauvaise foi (0092/15);
- b) Agression sexuelle mettant en cause un Volontaire des Nations Unies (0189/15);
- c) Facilitation de tentative de versement de pots-de-vin par un fonctionnaire (0593/15);
- d) Vol de carburant par un fonctionnaire (0033/16);

Rapports concernant le contingent :

- e) Agression sur mineur mettant en cause des soldats de la paix (0591/15);
- f) Vol de carburant par des soldats de la paix (0032/16).

99. *Affaires n^{os} 0189/15 et 0593/15.* Le BSCI a été informé qu'un Volontaire des Nations Unies avait été arrêté pour l'agression sexuelle présumée d'une femme locale (0189/15). Ayant examiné l'affaire, le BSCI a conclu que si les preuves étaient insuffisantes pour confirmer l'agression sexuelle alléguée, le Volontaire avait effectivement eu une altercation avec la femme en question et en était venu aux mains, puis avait résisté à la police venue l'arrêter. Le BSCI a également établi que le Volontaire avait tenté de soudoyer la police et l'intéressée dans le but d'être relâché et de faire annuler la plainte pour agression sexuelle déposée à son égard. Les conclusions du BSCI ont été transmises, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, au secrétariat des Volontaires des Nations Unies, qui a depuis lors mis hors de cause le Volontaire. Dans une affaire connexe (0593/15), le BSCI a établi qu'un fonctionnaire, averti de l'arrestation du Volontaire, avait aidé celui-ci dans sa tentative de soudoyer la police locale afin d'être relâché et avait également omis de dûment informer de la détention du Volontaire le service juridique de la MINUL. Les conclusions de l'enquête ont été communiquées au Département de l'appui aux missions, lequel a renvoyé l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines, où une décision est pendante.

100. *Affaire n^o 0033/16.* Le BSCI a enquêté sur les informations faisant état de carburant manquant dans les réservoirs de la MINUL à l'aéroport international Roberts à Monrovia. Il a constaté qu'un fonctionnaire avait facilité le vol de carburant, qui avait été perpétré pendant une période d'au moins six mois. De surcroît, étant donné que le groupe chargé du contrôle des carburants de la Mission n'avait rien détecté précédemment, le BSCI a établi qu'il était très probable que le fonctionnaire, qui était chargé à la fois de contrôler l'accès au carburant et d'enregistrer son utilisation, avait présenté des documents falsifiés dans le but de dissimuler ce vol systématique. Le Département de l'appui aux missions a transmis les conclusions du BSCI au Bureau de la gestion des ressources humaines pour sanctions disciplinaires et recouvrement financier. Il a également transmis le dossier au Bureau des affaires juridiques, pour examen d'un renvoi de l'affaire devant les autorités judiciaires nationales du Libéria. Des informations connexes concernant un membre d'un contingent ont été transmises au pays fournisseur de contingents intéressé, qui procède actuellement à une enquête nationale. L'affaire est pendante devant les instances de ce pays.

101. Le BSCI a en outre publié quatre rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée à la MINUL (0289/15, 0366/15, 0397/15 et 0472/15).

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Activités d'audit interne

102. Le BSCI a adressé à la MINUSS 11 recommandations et les deux rapports d'audit suivants :

- a) Gestion des rations (2016/088);
- b) Sûreté et sécurité du personnel et des installations (2016 /122).

Activités d'investigation

103. Le BSCI a établi au sujet de la MINUSS 13 rapports d'enquête et deux rapports concernant le contingent :

Rapports d'enquête :

- a) Falsification et fraude au remboursement de frais médicaux mettant en cause un membre du personnel (0490/14 et 0491/14);
- b) Fraude aux prestations et falsification de documents par un fonctionnaire (0097/15);
- c) Agression sexuelle d'un agent humanitaire par un salarié d'un partenaire des Nations Unies (0298/15);
- d) Falsification de diplômes et d'attestations de travail par un fonctionnaire (0017/16);
- e) Fraude à l'assurance maladie par un ancien membre du personnel (0023/16);
- f) Fraude à l'assurance maladie par un membre du personnel (0025/16, 0026/16, 0027/16, 0028/16, 0184/16, 0200/16 and 0404/15);

Rapports concernant le contingent :

- g) Faute commise par des soldats de la paix (0063/15);
- h) Usage excessif de la force par des soldats de la paix (0420/15).

104. *Affaire n° 0298/15*. Le BSCI a été informé qu'un salarié d'une organisation gouvernementale partenaire d'un organisme des Nations Unies avait drogué et agressé sexuellement un agent humanitaire. Il a constaté que les éléments de preuve ne suffisaient pas à confirmer cette allégation, tout en notant qu'il fallait appliquer des règles et des mesures juridiques appropriées concernant l'accès aux enceintes de l'Organisation par des membres du personnel qui ne sont pas des fonctionnaires des Nations Unies. Sur la base du rapport du BSCI, qui a été transmis au Département de l'appui aux missions et aux organismes des Nations Unies concernés, la MINUSS a reconnu les risques encourus et a en conséquence pris des mesures pour instituer un cadre juridique.

105. *Affaires n°s 0404/15, 0184/16 et 0200/16*. Le BSCI a été informé qu'un membre du personnel de la MINUSS avait créé de faux documents médicaux qu'il avait utilisés à l'appui de demandes de remboursement frauduleuses présentées à un prestataire participant au programme d'assurance-maladie de l'ONU. Le BSCI a confirmé la faute et en outre réuni des preuves selon lesquelles le fonctionnaire avait aidé deux autres membres du personnel à créer de faux documents médicaux et

à soumettre des demandes de remboursement frauduleuses au prestataire en question. Il a communiqué ses conclusions au Département de l'appui aux missions, qui a renvoyé l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines. En conséquence, le fonctionnaire qui avait créé les faux documents médicaux a été licencié et des procédures disciplinaires ont été engagées contre les deux autres fonctionnaires impliqués.

106. Le BSCI a également publié deux rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée à la MINUSS (0579/15 et 0318/16).

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Activités d'audit interne

107. Le BSCI a adressé à l'ONUCI 21 recommandations et les cinq rapports d'audit suivants :

- a) Achats locaux (2016/007);
- b) Gestion de l'actif (2016/080);
- c) Matériel appartenant aux contingents (2016/137);
- d) Réduction progressive des ressources humaines pendant la période de retrait (2016/158);
- e) Gestion des archives et des dossiers (2016 /177).

Activités d'investigation

108. Le BSCI a établi au sujet de l'ONUCI les six rapports d'enquête et le rapport concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Faute commise par un membre des unités de police constituée (0362/15 et 0363/15);
- b) Faute grave commise par un observateur militaire (0475/15);
- c) Agression physique mettant en cause des membres d'une unité de police constituée (0477/15);
- d) Violences sexuelles mettant en cause un membre de la Police des Nations Unies (0566/15);
- e) Violences sexuelles et agression physique mettant en cause un observateur militaire (0262/16);

Rapport concernant le contingent :

- f) Exploitation sexuelle par des soldats de la paix (0505/15).

109. Le BSCI a également publié cinq rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée à l'ONUCI (0350/15, 0570/15, 0100/16, 0248/16 et 0263/16).

110. *Affaire n° 0475/15.* Le BSCI a examiné et confirmé des allégations selon lesquelles un observateur militaire de l'ONUCI avait, dans un hôtel, menacé des clients avec un couteau, tenté de forcer une serveuse à l'accompagner dans sa chambre à des fins sexuelles, utilisé une fausse pièce d'identité pour s'inscrire et

endommagé des biens. Les conclusions du BSCI ont été communiquées au Département de l'appui aux missions, qui les a transmises au pays fournisseur de contingents concerné, pour suite à donner. Aucune réponse n'est parvenue de ce pays à ce jour.

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

Activités d'audit interne

111. Le BSCI a adressé au Bureau du Coordonnateur spécial une recommandation et un rapport d'audit concernant le Bureau (2016/069).

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

112. Le BSCI a adressé au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient sept recommandations et un rapport d'audit sur les services d'appui fournis au Bureau du Coordonnateur spécial par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (2016/057).

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Activités d'investigation

113. Le BSCI a publié cinq rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (0062/16, 0341/16, 0439/16, 0440/16 et 0441/16).

Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

114. Le BSCI a adressé au BANUS 39 recommandations et les huit rapports d'audit suivants :

- a) Sûreté et sécurité au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (2016/014);
- b) Recours aux services de consultants et de vacataires (2016/059);
- c) Gestion par le BANUS du matériel de l'AMISOM appartenant aux contingents (2016/085);
- d) Fourniture d'un appui médical en Somalie (2016/113);
- e) Gestion des installations (2016/146);
- f) Gestion des carburants (2016/145);
- g) Réparation et entretien des groupes électrogènes (2016/159);
- h) Sécurité aérienne (2016/167).

Activités d'investigation

115. Le BSCI a établi les deux rapports d'enquête ci-après relatifs au BANUS :

- a) Divulgarion de renseignements confidentiels concernant une procédure d'achat (0026/15);
- b) Fraude aux prestations mettant en cause un fonctionnaire (0336/15).

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

116. Le BSCI a publié un rapport de clôture concernant un cas de faute non avérée à l'ONUST (0447/14).

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

117. Le BSCI a publié un rapport de clôture concernant un cas de faute non avérée à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (0013/16).

C. Activités d'évaluation

118. En 2016, la Division de l'inspection et de l'évaluation a publié deux rapports d'évaluation, qui sont disponibles pour examen sur le site Web du BSCI. Les questions dont ces rapports sont l'objet ont donné lieu à la formulation de recommandations et de plans d'action de gestion spécifiques qui sont présentés dans ces mêmes rapports.

Évaluation des résultats du renforcement des capacités de la police nationale en Côte d'Ivoire, en République du Congo et en Haïti par la Police des Nations Unies à l'ONUCI, à la MONUSCO et à la MINUSTAH (IED-16-014)

119. Il était noté dans l'évaluation que les composantes de police des missions avaient sans doute contribué au renforcement des capacités, en particulier dans la Police nationale d'Haïti et la police et la gendarmerie ivoiriennes. Plusieurs problèmes chroniques étaient cependant recensés, notamment l'inadéquation entre les tâches confiées et les ressources disponibles, la portée limitée des alliances stratégiques et l'insuffisance des activités de communication menées par les chefs de mission en vue de susciter une implication et un appui moins limités de la part des autorités nationales. Malgré des progrès considérables, le recrutement de policiers qualifiés fournis par les États Membres continuait de se heurter à des difficultés.

120. Le BSCI a fait une recommandation essentielle, selon laquelle il convenait de veiller à ce que toutes les mesures de renforcement des capacités et de développement de la police s'inscrivent dans des cadres appropriés de conception, de suivi et d'évaluation des programmes, tout en mettant l'accent sur l'implication des autorités nationales et sur la viabilité.

Évaluation de l'intégration entre les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et en Haïti (IED-16-015)

121. Il était noté dans l'évaluation, laquelle a été réalisée sur la base de données relatives à la période 2008–2014, que les missions considérées et leurs équipes de pays des Nations Unies respectives présentaient une grande disparité au regard du respect des conditions minimales d'intégration à remplir. La MINUSTAH et l'équipe de pays à Haïti affichaient de ce point de vue les meilleurs résultats, l'ONUCI et l'équipe de pays en Côte d'Ivoire respectaient ces conditions dans une moindre mesure, tandis que la MONUC/MONUSCO et l'équipe de pays en

République démocratique du Congo s'y conformaient le moins. Les exemples d'efforts concertés qui ont manifestement contribué à la consolidation de la paix incluent l'amélioration des conditions de détention à Haïti, le renforcement de la justice pour les femmes en Côte d'Ivoire et l'appui au secteur minier aux fins de l'extraction de minéraux dans les zones non touchées par les conflits en République démocratique du Congo. L'intégration dans le système des Nations Unies était jugée satisfaisante en ce qui concerne la réponse apportée aux situations d'urgence, aux épidémies et aux catastrophes naturelles, mais seulement à court terme.

122. Les résultats de l'évaluation ont permis d'identifier quelques facteurs influant sur l'intégration. Il s'agit notamment de la précision et de la clarté du libellé des documents pertinents du Conseil de sécurité, et du fait que les attitudes et opinions partiales que peuvent avoir les missions, organismes, fonds et programmes les uns des autres rejaillissent sur la conduite des processus de planification et de financement parallèles. Des données indiquent par ailleurs que les opérations d'achat groupé au niveau local ont été limitées, bien que le montant des dépenses locales de biens et de services ait été important.

123. Le BSCI a fait trois recommandations importantes, tendant respectivement à ce que le rapport soit transmis au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, lequel serait prié de continuer à se pencher sur les questions d'intégration en leur consacrant, si possible, une session chaque année; que les secrétaires généraux adjoints du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions participent en qualité d'observateurs aux réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement; et que des dispositions soient prises pour que les missions tiennent le Conseil de sécurité informé des résultats des activités intégrées qu'elles mènent avec les organismes, fonds et programmes.
